

Prise en charge de la douleur par TAPING – les fondamentaux

Programme de DPC ouvert aux Masseurs-kinésithérapeutes, IDE, Pédiatres-podologues, Ergothérapeutes et Psychomotriciens, contenant une action de formation continue d'une durée de 2 jours (14 heures).

Cette formation de 2 jours est aussi ouverte aux Ostéopathes (profession hors DPC) en tant que formation professionnelle continue de développement des compétences.

Objectifs

Le TAPING est une méthode non invasive et non médicamenteuse qui permet de soulager de nombreuses pathologies. Popularisé par le sport de haut de niveau, l'art du TAPING est un outil devenu incontournable en cabinet.

Les objectifs de cette formation de 1er niveau (les fondamentaux) sont d'apporter aux apprenants les éléments théoriques (physiologie, mode d'action, indications...) nécessaires à la pratique du TAPING, puis de pratiquer plusieurs schémas de pose, ce qui permettra aux apprenants, dès la fin de leur formation, de débiter la mise en application directe dans leurs cabinets.

CONTENU DE LA FORMATION

1 – partie théorique :

- Historique (Kenso Kase, JO de Séoul, de nos jours...)
- Rappel physiologique de la peau (neurophysiologie, MCDAS)
- Modes d'action
- Les bandes (structures, formes et schéma, couleur, tension, découpes)
- Indications (tendineuses, musculaires, tissulaires, articulaires)
- Actions (tonifiantes, détonifiantes, drainante, antalgique, correctrice, mixte)
- Contre-indications (état cutané, allergies, pathologies)
- Quand choisir de poser un Tape (avantages, inconvénients, grille décisionnelle)

2 – partie pratique : mise en application des schémas de pose suivants :

- Hallux valgus -Pied Valgus -Aponevrosite plantaire -Névrome morton
- Drainage du pied -Entorse et séquelles -Tendinite tibial Antérieur
- Fléchisseurs des orteils -Extenseurs des orteils -Tibial Postérieur
- Tendinite d'Achille -Stimulation du triceps sural -Drainage du genou
- Inflammation du ligament patellaire - Conflit femoro patellaire -Tendinite du fascia lata
- Tendinite patte d'oie -Tonifier ou détonifier les ischio jambier -Tonifier ou détonifier le quadriceps
- Lombalgies -Sacro iliite -Detonifier zone dorsale
- Cervicalgies -Coiffe des rotateurs -Scapula -Trapeze

3 – conclusion : résumé et évaluation des connaissances acquises.

Note : formation présentielle interentreprises de développement des compétences (durée : 2 jours soit 14 heures), groupes limités à 20 participants. Evaluation des connaissances acquises en fin de formation.

Moyens pédagogiques : apports théoriques par présentation sur vidéoprojecteur, bandes TAPING : partie pratique.

Contact et inscriptions auprès de : **FORM'ACTION – Tel. 06 78 92 69 83**

formaction.corse@gmail.com

FORM'ACTION, lotissement DAMI, Lieu-dit MEZZANE, 20230 Santa Lucia di Moriani



Organisme de formation enregistré sous le numéro 93.13.118.69.13
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Organisme de DPC habilité n°1045

INTERVENANT

Yoann CARRARA

Pédicure-Podologue diplômé d'état en 2007
Diplômé universitaire en podologie du sport
Certifié en Posturologie clinique et Reprogrammation posturale globale

Exerce en libéral dans un cabinet spécialisé en podologie du sport et en posturologie.

DATES ET LIEUX

Horaires (sauf indication contraire) : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (repas de midi en commun)
Prochaine session en corse :

BIGUGLIA : vendredi 09 novembre 2018 et samedi 10 novembre 2018 – fondamentaux

TARIF et PRISES EN CHARGE

Tarif pour les 2 jours de formation DPC : 540,00 € (exonéré de TVA)

Libéraux : IDE ou Masseur-kinésithérapeute avec prise en charge par l'Agence Nationale DPC*

(dans la limite de votre enveloppe annuelle) : le barème ANDPC 2018 de votre profession étant supérieur ou égal au tarif de cette formation, votre prise en charge avec délégation de paiement de l'ANDPC – Agence Nationale du DPC vous évite de nous verser une participation. De plus, après formation, vous percevrez l'indemnisation ANDPC pour perte de ressources selon le barème de votre profession (IDE = 472,64 € ; Masseur-kinésithérapeute = 462,00 €)

Libéraux : Pédicure-podologue avec prise en charge par l'Agence Nationale DPC*

(dans la limite de votre enveloppe annuelle) : le barème ANDPC 2018 de votre profession étant insuffisant pour couvrir la totalité du coût de cette formation DPC (540€), vous devrez, en plus de votre prise en charge avec délégation de paiement de l'ANDPC – Agence Nationale du DPC, nous verser, pour les 2 jours de formation DPC, une participation de 100€ (exonérée de TVA). De plus, après formation, vous percevrez l'indemnisation ANDPC pour perte de ressources selon le barème de votre profession (420,00 €).

Libéraux sans prise en charge par l'Agence Nationale DPC :

vous devrez nous régler 540€ (exonéré de TVA) pour les 2 jours de formation. Lors de votre inscription, nous vous remettons les documents vous permettant de déposer avant le début de la formation une demande de prise en charge sur le site Internet du FIF-PL ; si elle vous est accordée (en fonction de votre enveloppe annuelle FIF-PL), vous recevrez après réalisation de la formation un remboursement partiel du FIFPL, selon le barème FIF-PL de votre profession.

Salariés* : nous contacter en précisant l'OPCA de votre employeur ; nous acceptons les délégations de paiement des OPCA suivants : ACTALIANS (sauf pour la branche professionnelle de l'hospitalisation privée qui n'accepte pas de l'effectuer), AGEFOS-PME, OPCALIA.

*Joindre un chèque de caution de même montant que celui de votre prise en charge avec délégation de paiement.

Contact et inscriptions auprès de : **FORM'ACTION – Tel. 06 78 92 69 83**

formaction.corse@gmail.com

FORM'ACTION, lotissement DAMI, Lieu-dit MEZZANE, 20230 Santa Lucia di Moriani